

## LA GREEN MOBILITY – Votre voiture électrique !

### Conditions de location de la Green Mobility

La Green Mobility est louée maximum une semaine (7 jours).

Une carte de crédit, un permis de conduire, ainsi qu'une caution de CHF 100.- (en espèces) vous seront demandés afin de valider votre réservation.

Un montant minimum de 20.- par jour est demandé. L'utilisateur peut offrir davantage selon le principe « à votre bon cœur ».

Aucun frais n'est facturé à l'utilisateur pour le nettoyage. Il est nécessaire de restituer la voiture dans l'état où vous l'avez trouvée.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux doivent être transportés uniquement en cage dans le coffre de la voiture.

La voiture est une quatre places. Il est interdit de transporter cinq personnes ou au-delà.

En cas d'accident survenu ou d'amende (stationnement ou autre), l'information doit être transmise à Nax Région Tourisme dans les plus brefs délais. Les amendes sont à la charge du locataire.

La voiture doit être rendue chargée ou alors branchée à la prise devant l'office du tourisme (en dehors des horaires d'ouverture), avec le badge prévu à cet effet accroché aux clés du véhicule.

Il est strictement interdit de fumer dans le véhicule de location.

**En cas de non-respect de ces règles, nous nous réservons le droit de ne plus louer cette voiture de location à l'utilisateur impliqué.**